Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260309-2026_02_7-DE

N° 2026.02.7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt février, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, LONCLE, JOUFFE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, DETOT, EVEN, MARTIN et MENIER Conseillères Municipales
MM. BIARD, BOITTIN, CADE, DOS et LETONTURIER Conseillers Municipaux

EXCUSÉ : **M. MILLOT (procuration à M. BIARD).**

Monsieur Michel BOITTIN a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

LOTISSEMENT DOMAINE DES VALLÉES 3 : RACCORDEMENT ENEDIS POUR LE POSTE DE REFOULEMENT

Monsieur André BOURGET, adjoint au Maire en charge de la voirie explique aux membres du Conseil Municipal qu'il revient à la charge de la Commune, la mise en route du poste de refoulement des eaux usées du Lotissement Domaine des Vallées 3. Pour ce faire, nous devons acheminer l'électricité jusqu'au poste de refoulement. Enedis nous a fait parvenir un devis d'un montant de 1 684,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de raccordement d'un montant de 1 404,00 € H.T. soit 1 684,80 € T.T.C. établi par ENEDIS ;

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.